

Résolution

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Neuchâtel Nord

Titre de la résolution

Adapter la hauteur des bancs aux besoins des usagers sur les arrêts de bus et trolleybus desservis par l'entreprise des Transports neuchâtelois.

Auteur-e-s de la résolution

Margot Menoud, rue des Parcs 137, 2000 Neuchâtel ; margot.menoud@bluewin.ch

Destinataire-s de la résolution

→ Conseil d'Etat
Conseil communal

Autorités ad hoc responsables du transport public, de la sécurité des usagers et de la santé publique pour la commune de Neuchâtel et les communes limitrophes desservies par les TN.

Date et lieu

Neuchâtel, le 22.09.2026

Commentaires

Après le rehaussement de niveau du sol des arrêts pour faciliter l'accès aux bus et trolleybus sur le réseau neuchâtelois des TN, la hauteur à laquelle les bancs sont fixés sur les arrêts n'a pas été adaptée.

et les horaires

Il s'en suit que l'assise des bancs est trop basse pour les adultes, en particulier, les personnes à mobilité réduite.

Ces usagers des TN ne peuvent ni s'asseoir ni se lever sans risque de perdre l'équilibre et aggraver l'état de leur santé par l'usage répété des installations publiques inadaptées. On peut comparer ce dysfonctionnement à la proposition faite à un adulte avec béquilles, arthrose ou autre limitation motrice de s'asseoir et de se lever d'une chaise pour enfants en bas âge pour accéder à un moyen de transport quotidien.

Les bancs de nombreux arrêts présentent ce même défaut, comme c'est le cas de la Rosière sur la ligne 108. Ils ne répondent plus aux prescriptions basiques d'ergonomie et ce qui s'en suit de la sécurité du domaine public.

et le Canton

Ayant inscrit le respect des besoins des aînés dans sa constitution, la Commune de Neuchâtel ne saurait laisser cet état de choses perdurer.

Texte de la résolution

Vérifier l'ergonomie et mettre à niveau les bancs des arrêts desservis par les TN en respectant les besoins des adultes et des personnes à mobilité réduite.

La résolution sera communiquée aux décideurs communaux ad hoc afin que les mesures adéquates soient prises avant l'hiver 2026. L'autorité en charge de la question soulevée par la résolution et les suites qu'elle y donnera avec l'agenda des décisions et travaux à exécuter seront communiqués à l'Assemblée citoyenne à l'origine de la résolution.

Annexe(s) éventuelle(s)

Photos du banc de l'arrêt de la Rosière.



